



الجامعة الملكية المغربية للفروسية
Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

IMPORTANT

Rabat, le 23 Décembre 2022

NOTE DE SERVICE

A

L'attention des Présidents de clubs, unités de cavalerie
et des cavaliers

Objet: Assurance fédérale complémentaire 2023

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres tient à rappeler aux Présidents de clubs, unités de cavalerie et aux cavaliers du Royaume que depuis l'année 2016 une assurance complémentaire « **Individuelle accident** » est mise à la disposition des cavaliers qui le souhaitent.

Les cavaliers voulant y adhérer doivent au préalable être détenteur d'une assurance fédérale pour l'année en cours.

La demande d'adhésion devra se faire via le modèle ci-dessous et être envoyée à l'adresse suivante : data@frmse.ma

Identifiant	Nom	Prénom	Date de naissance	N° CNI	Club Equestre	Compte à débiter
-------------	-----	--------	-------------------	--------	---------------	------------------



**P.J.: Attestation d'assurance de base
Individuelle accident (capitaux assurés et montant de la prime)**

Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres
B.P. 742 - Dar Es Salam - Rabat - Maroc

t +212 537 75 44 24

+212 537 66 38 38

f +212 537 75 47 38

e contact@frmse.ma

www.frmse.ma



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous Soussignes, Wafa Assurance, demeurant à CASABLANCA, 1 BD ABDELMOUMEN certifions que

- SOUSCRIPTEUR : FEDERATION ROYALE MAROCAINE DES SPORTS EQUES
- ADRESSE : DAR ES SALAM- RABAT
- INTERMEDIAIRE : POLASSUR-CODE : 9599

Est assurée auprès de notre Compagnie par police Responsabilité Civile Sportive N° 18/163-440 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile à raison d'accidents causés aux tiers et aux adhérents couvrant entre autres les risques ci-après.

1/ - RESPONSABILITE CIVILE & DEFENSE ET RECOURS :

- DOMMAGES CORPORELS.....	5.000.000 DHS
- DOMMAGES MATERIELS (avec franchise de 200DH).....	1.000.000 DHS
- INTOXICATION ALIMENTAIRE (par année d'assurance)....	500.000 DHS
- DEFENSE & RECOURS.....	300.000 DHS
- INCENDIE HORS LOCAUX.....	500.000 DHS
- DDE HORS LOCAUX.....	500.000 DHS

2/-INDEMNITES CONTRACTUELLES DE BASE.

- EN CAS DE DECES.....	150.000 DHS
- EN CAS D'INCAPACITE PHYSIQUE PERMANENTE.....	150.000 DHS
- FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES.....	20.000 DHS
- FRAIS D'HOSPITALISATION.....	75.0000 DHS
- FRAIS DE TRANSPORT PAR AMBULANCE.....	1500 DHS

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 01/01/2024 étant entendu que ladite police est renouvelable par tacite reconduction le 01/01 de chaque année.

En foi de quoi, nous délivrons la présente pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à casablanca le 23/12/2022

PRODUCTION RISQUES DIVERS TPE/PME/PMI



INDIVIDUELLE ACCIDENT

Souscripteur : Fédération Royale Marocaine des Sports Équestres

Garantie : Individuelle Accident

Effectif cible : 500 cavaliers

Afin de permettre de compléter la couverture accident individuelle des cavaliers licenciés auprès de la FRMSE, chaque cavalier pourra souscrire une garantie Individuelle Accident dont les indemnités contractuelles s'exercent à concurrence des sommes ci-après :

INDEMNITES CONTRACTUELLES	Capitaux assurés (en Dh)
EN CAS DE DECES	1.000.000
EN CAS D'I.P.P (franchise 5%)	1.000.000
FRAIS MEDICAUX	20.000

Prime Annuelle par adhérent	1.040,00 DHS
------------------------------------	---------------------

